



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MDOO/Composante 2

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)

Unité de Coordination de Projet (UCP)

&

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)

Unité Centrale d'Exécution (UCE)

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION URBAINE DE
SEIZE (16) RUES DANS LES COMMUNES DE LA
COMPOSANTE II DU MDUR PHASE II**

Aout 2024

Table of Contents

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 Mise en contexte..... | 4 |
| 1.2 Objectifs | 5 |
| 1.3 Méthodologie | 5 |
| II- DESCRIPTION DES SOUS-PROJETS | 6 |
| III- ENVIRONNEMENT DES TRAVAUX..... | 7 |
| 3.1 Localisation géographique des travaux | 7 |
| 3.1.1 Limonade | 7 |
| 3.1.2 Quartier-Morin..... | 3 |
| 3.1.3 Milot..... | 3 |
| 3.1.4 Plaine du Nord | 3 |
| 3.1.5 Acul du Nord..... | 3 |
| 3.2 Aspect socio-économique des communes de la composante II..... | 3 |
| 3.2.1 Démographie..... | 3 |
| 3.3 Services sociaux de base..... | 3 |
| 3.3.1 Education, Santé, Energie et Loisir..... | 3 |
| 3.3.2 Activité socio-économique | 3 |
| 3.3.3 Gestion de déchets | 4 |
| 3.4 Environnement Biophysique de la région du Nord | 8 |
| 3.4.1 Commune d'Acul du Nord..... | 8 |
| 3.4.2 Commune de Milot | 9 |
| 3.4.3 Commune de Limonade..... | 10 |
| 3.4.4 Commune Plaine du Nord..... | 11 |
| 3.4.5 Quartier-Morin..... | 11 |
| IV- CADRE LEGAL ET INSITUTIONNEL | 12 |
| 4.1 Législation Nationale sur la gestion environnementale | 12 |
| 4.2 Les Politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale applicable au projet MDUR | 13 |
| V- ANALYSES DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES TRAVAUX.... | 15 |
| VI - Phase post construction / Exploitation..... | 33 |
| VII. ANALYSE DES VARIANTES | 35 |
| Situation sans le projet de <i>Réhabilitation des rues</i> | 35 |
| Situation du projet avec <i>la réhabilitation des rues</i> | 35 |
| IX- PLAN DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION..... | 36 |
| X- Surveillance environnementale. | 36 |
| XI- MECANISME DE GESTION DES PLAINTES | 46 |
| 11.1 Principes directeurs du MGP institutionnel | 46 |
| 11.2 Approche du MGP institutionnel | 46 |
| 11.3 Procédure, recours et traitement des plaintes..... | 47 |
| Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte | 48 |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | |
|---|----|
| Étape 2 : Traitement de la plainte et visite d'inspection | 48 |
| XII- ESTIMATION DES COUTS | 50 |
| XIII- CONSULTATIONS PUBLIQUES..... | 50 |
| XIV- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 55 |
| XIV- BIBLIOGRAPHIE | 56 |
| XVI- ANNEXES | 56 |
| FDES POUR LES RUES DES CINQ COMMUNES | 56 |
| LETTRES DES MAIRIES DISPOSANT DES ESPACES POUR L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DE FOUILLESPOUR LES RUES DES CINQ COMMUNES | 56 |

Liste des tableaux:

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Brève fiche de présentation des travaux de réhabilitation sous-projet | 6 |
| Tableau 2 : Tableau descriptif la situation de la zone des sous-projets | 8 |
| Tableau 3 : descriptif la situation de la zone des sous-projets..... | 3 |
| Tableau 4 : descriptif la situation de la zone des sous-projets..... | 3 |
| Tableau 5 : descriptif la situation de la zone des sous-projets..... | 3 |
| Tableau 6 : descriptif la situation de la zone des sous-projets..... | 3 |
| Tableau 7 : PGES en Phase de construction..... | 15 |
| Tableau 8 : PGES en phase d'exploitation | 33 |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

Face aux inondations catastrophiques et meurtrières qui ont frappé la métropole du Nord de la République d'Haïti de fin octobre à mi-novembre 2014, le gouvernement haïtien sous-financement de la Banque Mondiale a entrepris et mis en place le Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine (MDUR). Cette initiative vise à accroître les compétences des institutions municipales de la zone métropolitaine du Cap-Haïtien, afin d'optimiser la fourniture de prestations en infrastructures résilientes.

Dans le cadre des activités envisagées par le Projet MDUR, il est entre autres retenu, parmi les interventions de la PADF dans le département du nord, le projet de réhabilitation de seize (16) rues se trouvant dans les cinq (5) communes périphériques du Nord, afin de rendre un maillage routier plus attrayant, de meilleures voies de communication pouvant garantir, même en temps de pluie, de bonnes connexions entre les rues et les grands axes avoisinant conformément aux recommandations de l'Etat Haïtien.

En réalité, les personnes qui empruntent ces rues rencontrent des obstacles importants pendant les inondations, que ce soit pour circuler dans les rues ou pour atteindre d'autres destinations. En saison pluvieuse, quelques millimètres de pluie suffisent pour bloquer toutes les activités de cette communauté. Mais en raison de l'importance des voies de pénétration, il a été jugé nécessaire de prioriser la réhabilitation de ces rues au niveau des communes de la composante II du MDUR.

Néanmoins, en dépit des répercussions positives attendues d'un tel sous-projet, en n'ayant pas de mesures préventives adéquates, cette initiative peut avoir des effets négatifs sur l'environnement et le social. Les sous-projets concernés ont fait l'objet d'un filtrage dans le document référencé ***Fiche Diagnostique Environnementale et Sociale (FDES)***.

Dans cet outil, c'est-à-dire la FDES, il va y avoir un certain nombre de mesures d'accompagnement environnementales et sociales qui vont permettre de réduire les impacts environnementaux et sociaux néfastes attendus du sous-projet.

C'est dans ce contexte que ce présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été préparé pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

sociales des activités du sous - projet soient prises en compte depuis le stade de planification, jusqu'à la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

1.2 Objectifs

Le PGES est un dispositif de planification et de gestion rigoureuse des questions environnementales et sociales entourant le projet de réhabilitation de seize (16) rues au niveau des cinq communes périphériques du Cap-Haitien. Le PGES permet d'orienter les activités du projet de manière que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités de mise en œuvre. Pour cela, il s'agira d'identifier les risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du projet.

Les objectifs fondamentaux de ce PGES sont : (i) d'identifier et d'évaluer les impacts du projet sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique ; (ii) de proposer des mesures d'atténuation techniquement viables et réalisables pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs du projet.

En outre, le PGES définit un cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

1.3 Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée a été basée sur une approche systémique, en collaboration avec tous les acteurs et partenaires impliqués dans les sous-projets, tels que l'Unité de coordination du MDUR de la PADF, ainsi que les cadres des institutions impliquées dans les questions de sauvegarde environnementale et sociale.

Des rencontres ont été organisées de manière participative avec les divers partenaires, dans le but de favoriser une compréhension partagée de la problématique et de réexaminer les bénéfices et les inconvénients du sous-projet en question sur le plan environnemental et social. Notre plan de travail a été structuré en se concentrant sur les aspects suivants :

- Visite du site d'implémentation des travaux ;
- Consultation des riverains. Ce dernier axe sera exploré tout au long de la mise en œuvre des travaux afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation qui sont proposées dans ce document de PGES ;



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

- L'identification des impacts positifs et négatifs du projet ;
- Les instruments de mise en œuvre pour les mesures de mitigation ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes.

II- DESCRIPTION DES SOUS-PROJETS

Les travaux de réhabilitation de seize (16) rues dans les communes périphériques du Cap-Haïtien permettra de doter ces communautés de meilleures voies de communication, de bonnes connexions et un bon maillage routier au niveau de ces communes tout en améliorant les opportunités d'activités génératrices de revenus pour les résidents de ces communes, impulsant ainsi de nouvelles opportunités économiques dans les communautés bénéficiant de la composante II du MDUR.

Tableau 1 : Brève fiche de présentation des travaux de réhabilitation sous-projet

MDOD : Communes : Limonade, Quartier-Morin, Milot, Plaine du Nord et Acul du Nord
 Nombre Sous-projet : 16

Statut du sous projet : Approuvé : ____ En cours : ____ Achevé : ____

| Titre du sous-projet : Réhabilitation en béton hydraulique | | |
|---|---|-----------------------------------|
| Firme d'exécution | Localisation | Bénéficiaires directs |
| | Les Communes | |
| Problèmes à résoudre : <ul style="list-style-type: none"> - Route détériorée par les inondations ; - Problème d'assainissement ; - Problème de sécurité et durabilité des travaux ; | | |
| Début prévu du sous-projet | Durée prévue d'exécution | Fin prévue du sous-projet |
| 2024 | 6Mois/180Jours | 2024 |
| Budget global (HTG) | Participation communautaire (estimation en HTG) | Montant sollicité au Projet (HTG) |
| | | |
| Activités principales prévues | | Résultats attendus |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Relevé topographique ; • Travaux de décapage ; • Travaux de remblayage/compactage avec du des matériaux provenant des fournisseurs légalement reconnu par le bureau de mines et de la mairie¹ ; • Couche de fondation avec de graves 0/40 sur 0.20 m d'épaisseur ; • Travaux de bétonnage de la chaussée et du trottoir en béton hydraulique ; • Travaux de drainage de la chaussée (caniveau) ; • Déplacement de pylônes électriques ; • Mise en place des panneaux d'adressage. • Mise en place d'espace vert dans les sites où l'on trouvera d'espace disponible à cette fin. Les arbres prévus pour ces aménagements sont les palmiers et les raisins de mer (voir APD) | <ul style="list-style-type: none"> - Des emplois temporaires créés au bénéfice de femmes et d'hommes de la communauté; - 3.196 kms de rues traitées ou bétonnées; - La route est en bon état et devenue plus accessible même en saison pluvieuse après la réhabilitation; - Amélioration du cadre de vie des habitants; |
|--|---|

III- ENVIRONNEMENT DES TRAVAUX

3.1 Localisation géographique des travaux

3.1.1 Limonade

Le tissu urbain du centre-ville de la commune de Limonade est défini par un maillage routier quasi régulier et disposé en damier. Pourtant, du fait de son relief faiblement dénivelé, des problèmes d'évacuation de ses canaux de drainage sont malheureusement à déplorer. Pour cette phase du projet, la commune de Limonade compte trois sous-projets. Les caractéristiques de ces tronçons sont présentées dans le tableau suivant :

¹ Il est exigé que toutes les entreprises adjudicataires s'approvisionnent en matériaux (sable, gravier, tout-venant) auprès de fournisseurs légalement autorisés par le bureau des mines. Comme l'Industries Mazère S.A (Groupe Laroche), YMCM Construction, COAMCO



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

Tableau 2 : Tableau descriptif la situation de la zone des sous-projets



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

| Nom des Sous - projets | Description de l'environnement des sous- projets | Coordonnées GPS | Photos |
|--|--|--|--|
| <p>Bétonnage de la rue Bretelle 1</p> | <p>Le tissu urbain du centre-ville de la commune de Limonade est défini par un maillage routier quasi régulier et disposé en damier. Pourtant, du fait de son relief faiblement dénivélé, des problèmes d'évacuation de ses canaux de drainage sont malheureusement à déplorer.</p> <p>La rue Bretelle 1 illustre bien cet état de fait. Étant en effet, l'un des axes routiers qui assurent le relais de la rue Clocher jusqu'à la rue Commission en passant par les rues Prison et Tausin. Quoiqu'en terre battue, elle est souvent utilisée pour faciliter le trafic Est - Ouest, dans le centre-ville. Le tronçon à bétonner est concerné par 3 traverses où l'on trouve peu d'arbres et de pylônes électriques. La chaussée est en mauvais état, pas de trottoirs. On y trouve 2 petites boutiques, un mobile vide, une maison de transfert et les bâtisses des riverains logeant les traverses.</p> <p>La Bretelle 1 commence à la rue Clocher pour s'arrêter à la rue Commission.</p> | <p>19°40' 19" N -72°07'30,3 "W</p> |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>Bétonnage de la rue Bretelle 2 A</p> | <p>. Il est à signaler que cette bretelle dispose d'un manguier qui doit être protégé lors des travaux et une clôture en tôle qui peut être affectée. On y trouve un pylône électrique à l'intérieur d'une traverse, et des maisons logeant la rue. Il n'y a pas de passage piétons sécurisés dans cette rue</p> <p>La rue Bretelle 2A illustre bien cet état de fait. Etant en effet, l'un des axes routiers qui assurent le relais de la rue Clocher jusqu'à la rue St. Melon en passant par les rues Prison et Tauzin. Quoiqu'en terre battue, elle est souvent utilisée pour faciliter le trafic Est - Ouest, dans le centre-ville. Le tronçon a bétonné est concerné par 4 traverses, elle commence à la rue Clocher pour s'arrêter à la rue St. Melon.</p> | <p>19°40'13,50"N -72°07'23,50"W</p> |  |
| <p>Bétonnage de la rue François et Raccordement</p> | <p>. En période pluvieuse, cette rue est boueuse et très poussiéreuse en période sèche. Elle est en terre battue et n'a pas de présence d'arbres. Cette rue très large se trouve au dos du Commissariat de Police. Aucun pylône électrique ne sera affecté lors des travaux. Il y a une absence d'éclairage public, et l'emprise est irrégulière selon les sections.</p> <p>La rue St. François et ses raccords illustre bien cet état de fait. Étant en effet, l'unique raccourci reliant la rue Christophe à la rue de la Saint Sauveur, quoiqu'en terre battue, elle est très fréquentée par les écoliers, les riverains ainsi que les propriétaires de la zone.</p> | <p>19°40'09,1N - 72°07'38,3"W</p> |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie de sa communauté, et du coup, l'image urbaine de la cité, la réhabilitation de ces Bretelles de rues peuvent contribuer grandement à donner à la ville un aspect de propreté, et implicitement mettre en évidence et augmenter la valeur des différents édifices de la zone.

3.1.2 Quartier-Morin

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la zone, la réhabilitation de ces tronçons de routes s'avèrent important dans la mesure où elle va la donner un aspect de propreté et permet une meilleure circulation urbaine a l'intérieur du cité Resiye.

Etant en terre battue, ces rues nécessitent des travaux de bétonnage afin qu'elles soient accessibles en tout temps et sans aucun problème surtout en temps pluvieux. Ces rues, suivant leur configuration géométrique, possèdent deux (2) pentes opposées, suffisantes pour l'écoulement des eaux : l'une se dirige vers le canal principal et l'autre vers un exutoire naturel.

Tableau 3 : descriptif la situation de la zone des sous-projets



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| Commune Quartier - Morin | | | |
|---|--|---------------------------------|---|
| Nom des Sous - projets | Description de l'environnement des sous- projets | Coordonnées GPS | Photos |
| Bétonnage de la rue école nationale Lazarre | <p>La rue École Nationale de Lazard est l'une des artères de la commune de Quartier Morin qui est très fréquentée par un bon nombre d'écoliers de la commune, car dans cette rue se localise l'école national Lazard et le lycée National Alexandre Dumas. A noter que dans cette rue on trouve aussi le complexe Municipal. Dans cette rue il y a peu d'arbres longeant le tronçon toutefois dans l'APD de cette rue on y prévoit d'aménager des espaces vert ou l'on trouvera en détail les types de plantes à utiliser et il n'y a pas de pylônes électriques on y trouve une absence d'éclairage public, il est à noter que plusieurs carrefours donnent accès à différents grands axes de la commune. Plus de 200 ml de chaussée en béton hydraulique ont été réalisées (MDUR, Phase I / lot 3). Elle est entièrement habitée. En guise de commerces, on trouve des petites boutiques dont une botanica</p> <p>La rue École National de Lazard est en terre battue et est située dans une zone de faibles pentes, mais suffisantes pour assurer l'écoulement des eaux vers le canal qui se trouve sur le côté droit de la RN#6, de ce fait, le drainage ne constituera donc pas un problème majeur.</p> | 19°24'53,71"N -72°56'18,58"W |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | |
|------------------------------------|---|--|---|
| <p>Bétonnage de la rue la paix</p> | <p>Rue La Paix est le dernier axe routier perpendiculaire à la rue du Centre faisant partie de la Cité Reziye. Elle fait jonction avec la route Galman Dupan considérée comme l'une des grandes artères les plus fréquentées de la commune de Quartier Morin.</p> <p>Étant en terre battue, on y trouve des arbres le long de la rue, elle nécessite des travaux de bétonnage afin qu'elle soit accessible en tout temps et sans aucun problème surtout en temps pluvieux. La rue, suivant sa configuration géométrique, possède deux (2) pentes opposées, suffisantes pour l'écoulement des eaux : l'une se dirige vers le canal principal et l'autre vers un exutoire naturel. Privée de pylônes électriques, la route est en mauvais état et l'emprise est irrégulière. Il n'y a pas d'éclairage public, pas de trottoir on y remarque des maisons logeant les deux côtés de la rue et la présence d'un petit commerce : une barque de sucrerie à l'intérieure de la propriété d'un riverain</p> | <p>19°42'03,10"N -72°09'29,80W</p> |  |
|------------------------------------|---|--|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

3.1.3 Milot

La ville de Milot se trouve dans la Zone Clé pour la Biodiversité (ZCB) – Citadelle-Grotte-Dondon. Ces rues les plus anciennes rues de la ville où presque tout se rapporte à la royauté, comme aux temps du roi Henri Christophe on y trouve des riverains et pas vraiment d'activité commerciale.

En ce qui concerne ces sous-projets, les tronçons cités ci-dessus sont complètement en terre battue, sans trottoirs ni drainage. En temps de pluie, plaques de boue et mares d'eau rendent la circulation piétonne très difficile. Construire partiellement ces rues revient à résoudre totalement le problème de la circulation au niveau de ces communautés.

Tableau 4 : descriptif la situation de la zone des sous-projets



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Commune Milot

| Nom des Sous - projets | Description de l'environnement des sous- projets | Coordonnées GPS | Photos |
|---|--|---|--|
| <p>Bétonnage de la rue Reine</p> | <p>La rue de la Reine se trouve flanquée au pied d'une montagne boisée présentant l'aspect d'une forêt où la végétation est très dense.</p> <p>C'est l'une des plus anciennes rues de la ville où presque tout se rapporte à la royauté, comme aux temps du roi Henri Christophe.</p> <p>Une partie de cette route a été réhabilitée et bétonnée lors de la concrétisation des sous-projets du LOT #3 du programme MDUR. Le reste étant toujours en terre battue, cette voie terrestre de communication est très peu praticable en temps de pluie, alors qu'elle dessert le marché public et l'hôpital de Milot, deux lieux très fréquentés et situés à ses extrémités.</p> | <p>19°36'32,91"N -72°12'34,48"W</p> |  |
| <p>Bétonnage de la rue Vladius Etienne</p> | <p>La ruelle Vladius Etienne est l'une des rues reliant la rue Reine et la rue principale de Milot (Rue Républicaine) elle n'est pas boisée, C'est l'une des plus anciennes ruelles de la ville où presque tout se rapporte à la royauté, comme aux temps du roi Henri Christophe. Cette rue est en terre battue. En période de pluie elle est boueuse et très poussiéreuse en période sèche. Il n'y a pas de trottoir pour les piétons. On y trouve un petit commerce logent la galerie d'un riverain et une absence d'éclairage public.</p> <p>N'ayant jamais bénéficié d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité, elle est toujours en terre battue, la ruelle se trouve dans une zone dont la pente est bonne ce qui provoque un amasse de boue en son point le plus en période pluvieuse.</p> | <p>19°36'28,07"N -72°12'41,06W</p> |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|
| <p>Bétonnage de la rue Hyppolite Michel</p> | <p>La rue Hyppolite Michel se présente comme l'unique rue reliant la rue Henry Berger et la rue Cité Salem qui est encore en terre battue. Dotée d'une pente relativement faible, en temps de pluie elle est très impraticable pour ne pas dire impossible à la circulation piétonne. Les gens de cette rue n'ont pas d'accès à l'électricité et il n'y a pas d'arbres longeant la route, absence d'éclairage public et de trottoirs pour les riverains</p> | <p>19°37'00" - 72°12'42w</p> |  |
| <p>Bétonnage de la rue Grégoire Dorvil 1 & 2</p> | <p>Le tronçon de la rue Grégoire Dorvil 1 & 2, qui est l'une des rares tronçon de route à ne pas encore été pris en compte par le Programme MDUR au niveau de la Cité Salem, est complètement en terre battue, sans trottoirs ni drainage. En temps de pluie, plaques de boue et mares d'eau rendent la circulation piétonne très difficile. La faible pente de la zone favorise la stagnation des eaux usées difficilement évacuées. Pour ce sous-projet, absence d'arbres et de pylônes électriques longeant la route, absence d'éclairage public et pas de trottoirs pour les piétons. Les maisons des riverains donnent sur les deux côtés de la route et en face de l'entrée principale de cette rue on y trouve une petite ébénisterie. À signaler que cette route constitue une boucle.</p> | <p>19°36'38"N, - 72°12'38"W</p> |  |

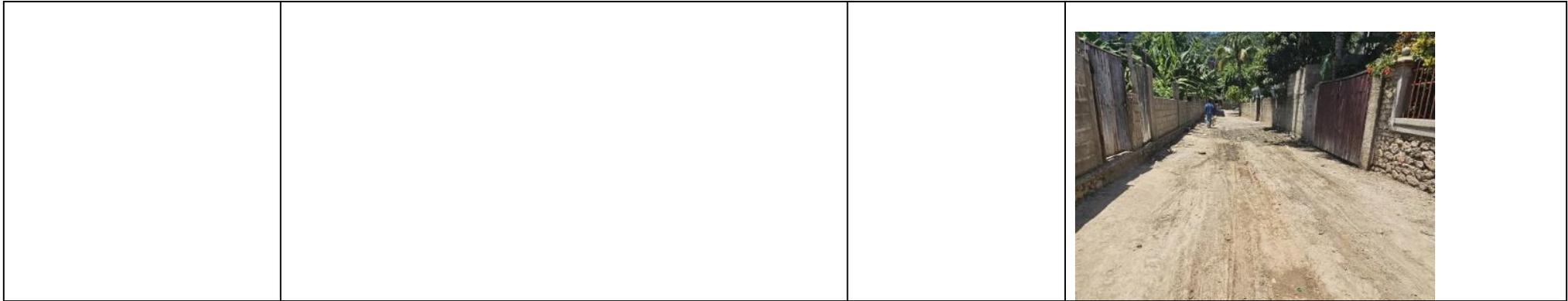


GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. M00D/Composante 2



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

3.1.4 Plaine du Nord

Ces rues en terre battue n'ont pu jusque-là, bénéficier d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité. Pourtant, nombreux sont les riverains, écoliers et propriétaires de maison qui l'utilisent régulièrement.

Tableau 5 : descriptif la situation de la zone des sous-projets



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Commune Plaine - Du - Nord

| Nom des Sous - projets | Description de l'environnement des sous-projets | Coordonnées GPS | Photos |
|--|---|---------------------------------------|---|
| <p>Bétonnage de la rue Dagobert Prolongée</p> | <p>La rue Dagobert est l'une des rues reliant la rue Saint Fort et la rue calvaire de la ville de la commune de Plaine du Nord, elle est très fréquentée et la zone est très habitée.</p> <p>Cette route n'a pu jusque-là, bénéficier d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité. Pourtant, nombreux sont les riverains et propriétaires qui l'utilisent régulièrement. Dans cette rue, il n'y pas d'arbre qui va entraver les travaux. Pour l'éclairage de la zone, on y trouve des lampadaires solaires. L'absence d'électricité pour les riverains est fortement remarquée. Il y a une école et des maisons occupant les deux (2) rives et pas de trottoirs disponibles pour les riverains.</p> <p>En terre battue, la rue Dagobert est dans une zone de faibles pentes, elle ne possède aucune infrastructure de drainage des eaux de ruissellement sans oublier qu'une partie des eaux des ménages qui sont déversé dans la rue, ce qui la rend chaotique à la moindre pluie.</p> <p>La plateforme existante parait très stable et offre une largeur suffisante pour une intervention viable.</p> | <p>19°40'35,2N - 72°16'15,3"W</p> |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | |
|--|--|---------------------------------------|---|
| <p>Bétonnage de la rue Dorvil Prolongée</p> | <p>La rue Dorvil prolongée, est l'une des rues reliant la rue Saint Fort et la rue St. Jacques du centre-ville de la commune de Plaine du Nord, elle est très fréquentée car le bureau communal de la Direction General des Impôt (DGI) s'y localise. En période pluvieuse elle est boueuse et très poussiéreuse en période sèche, Il y a peu d'arbres dans cette rue il est prévue l'installation d'aménagement paysager et de pylônes électriques. On y trouve des maisons sur les deux (2) rives de la route et l'existence d'une pompe à eau pour le service des riverains.</p> <p>Cette route n'a pu jusque-là, bénéficier d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité. Pourtant, nombreux sont les riverains et propriétaires de maison qui l'utilisent régulièrement.</p> <p>En terre battue, la rue Dorvil prolongée est dans une zone de faibles pentes et ne possède aucune infrastructure de drainage des eaux de ruissellement sans oublier qu'une partie des eaux des ménages sont déversées dans la rue, ce qui rend l'accès difficile à la moindre pluie.</p> | <p>19°40'37,1" - 72°16'14,1"W</p> |  |
|--|--|---------------------------------------|---|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | |
|---|---|----------------------------------|---|
| <p>Bétonnage de l'embranchement de la rue Saint Fort (Dagobert, Dorvil, Turenne et Solomé)</p> | <p>En terre battue, les embranchements de la rue St-Fort qui sont : « La rue Dagobert ; la rue Dorvil, la rue Turenne et la rue Solomé » se trouvent dans une zone à faibles pentes, elles ne possèdent aucune infrastructure de drainage des eaux de ruissellement. Ce qui les rendent embourbée à la moindre pluie. Dans ces embranchements, il y a très peu d'arbres et un seul lampadaire non en service. Cet embranchement ne disposant pas trop d'espace devant accueillir un aménagement paysager. Comme toutes les autres rues, les maisons habitées figurent dans les deux (2) bords. Absence de trottoirs pour les piétons.</p> <p>Se connectant à la rue St-Fort fraîchement réhabilité dans le cadre du LOT3 du programme MDUR, ces bretelles se raccordant à la rue St-Fort n'ont jusque-là, bénéficier d'aucuns travaux routiers devant garantir leurs bonnes fonctionnalités. Pourtant, nombreux sont les riverains motards et propriétaires de maison qui les utilisent quotidiennement. Pourtant, en temps de fêtes, surtout la St. Jacques, elle permet de décongestionner le centre-ville de Plaine du Nord.</p> | <p>19°40'34,9" - 72°16'14,4W</p> |  |
|---|---|----------------------------------|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| <p>Bétonnage de la rue Edmond vers Calvaire</p> | <p>La bretelle reliant la rue Calvaire et la rue Edmond est l'une des rues les plus fréquentées de la commune de Plaine du Nord.</p> <p>Cette route n'a pu jusque-là, bénéficier d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité. Pourtant, nombreux sont les riverains, écoliers et propriétaires de maison qui l'utilisent régulièrement.</p> <p>La bretelle reliant les rues Calvaire et Edmond est dans une zone de faibles pentes, elle ne possède aucune infrastructure de drainage des eaux de ruissellement. Ce qui la rend mal aisée et embourbée à la moindre pluie.</p> <p>En terre battue, ce tronçon de route est boueux en temps de pluie et très poussiéreux en période sèche. Comme éclairage, elle possède deux (2) lampadaires qui fonctionnent par intermittence. Le petit commerce est totalement absent dans cette rue. Il n'y a pas d'arbres et de pylônes électriques qui vont empêcher le bon déroulement des travaux. Il faut noter l'existence d'une radio communautaire non fonctionnelle. Toutefois cette rue est trop restreinte n'ayant pas d'espace pouvant accueillir un coin vert.</p> | |   | |
|--|---|--|--|--|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

3.1.5 Acul du Nord

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de cette commune et surtout des riverains et écoliers qui empruntent ce chemin tous les jours, la réhabilitation de ces tronçons de route s'avèrent importante. Ces voies urbaines peuvent contribuer grandement à améliorer le paysage urbain ainsi que de donner à la ville une visibilité de propreté.

Tableau 6 : descriptif la situation de la zone des sous-projets



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

| Commune Acul – Du - Nord | | | |
|--|--|------------------------------|---|
| Nom des Sous - projets | Description de l'environnement des sous- projets | Coordonnées GPS | Photos |
| Bétonnage de la rue Jasmin et embranchements | Tout comme la majorité des rues de cette commune, la rue boucle Jasmin et ces embranchements est en terre battue et en période pluvieuse une partie des alluvions de la rue Saint-Paul s'éparpille dans les deux (2) embranchements de la rue Jasmin avec lesquelles elle se raccorde. Ce qui occasionne beaucoup de boues et d'eau stagnante dans la zone. En période pluvieuse, cette rue est boueuse et très poussiéreuse en période sèche. Elle est en terre battue et n'a pas de pylône électrique. Cette rue, de largeur variable, a un embranchement qui se trouve à côté du Commissariat de Police d'Acul du Nord. Les deux (2) arbres se trouvant sur la route ne seront pas affectés par les travaux routiers. Dans l'APD de cette rue il est prévu des aménagements paysagers | 19°40'43,7"N - 72°19'10"W |  |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | |  |
| <p>Bétonnage de la rue école nationale</p> | <p>Ne pouvant trouver pour nous indiquer le nom de cette rue, l'équipe en a décidé de la nommer Rue école nationale Acul du Nord, car en partant de la rue principale qui est Saint-Théodore, elle est l'unique voie terrestre pour arriver à l'établissement scolaire. Cette rue est boisée. Cependant, aucun arbre ne se trouve dans l'emprise de la route. Elle est dotée de deux (2) lampadaires assurant l'éclairage par moments de la zone et d'une pompe à eau pour le service des riverains. Cette rue mène à l'école nationale d'Acul du Nord. Le commerce est quasiment absent sinon qu'une petite boutique qui dessert la zone.</p> <p>N'ayant jamais bénéficié d'aucuns travaux routiers devant garantir sa bonne fonctionnalité, et aussi d'être encore en terre battue, la rue se trouve dans une zone dont la pente est bonne ce qui provoque une amasse de boue et d'alluvion en son point le plus bas qui est la rue Saint-Théodore en période pluvieuse.</p> | <p>19°40'54,50"N -72°19'15,80"W</p> |  |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | |
|--------------------------------------|--|---|--|
| <p>Bétonnage de la rue du marché</p> | <p>Dénommé « rue du marché » par les habitants de la zone, l'accès principal au marché communal de l'Acul du Nord qui fait face Est du bureau Municipal est en terre battue, La chaussée paraît assez stable et ne nécessite pas de grands travaux de terrassement, pour la rendre plus carrossable. Située aux environs du marché d'Acul du Nord, cette rue a une emprise variée. Elle est en terre battue et très boueuse en temps de pluie. Elle donne sur la rue St Théodore ou figure le lycée Louis Pierrot et Absence totale d'électricité, l'éclairage public est assuré par des lampadaires solaires. Il existe des arbustes qui ne vont en rien gêner les travaux routiers. Cette rue étroite ne prévoit pas la mise en place d'aménagement paysager dans son APD.</p> | <p>19°40'52,20"N -72°19'12,90"W</p> |  |
|--------------------------------------|--|---|--|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

3.2 Aspect socio-économique des communes de la composante II

3.2.1 Démographie

Sur la base du recensement de la population réalisé par l'Institut haïtien de la statistique et de l'informatique (IHSI,2015), la situation démographique des communes concernées par le projet est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Démographiques des 5 communes

| Commune | Superficie | Nombre d'habitants | Densité |
|----------------|------------------------|--------------------|--------------------------|
| Limonade | 131,33 km ² | 55145 habitants | 420 hab./km ² |
| Quartier-Morin | 60,36 km ² | 24 881 habitants | 412 hab./km ² |
| Milot | 71,64 km ² | 31 992 habitants | 447 hab./km ² |
| Plaine du Nord | 100,69 km ² | 41 255 habitants | 410 hab./km ² |
| Acul du Nord | 186,37 km ² | 50 884 habitants | 273 hab./km ² |

3.3 Services sociaux de base

3.3.1 Education, Santé, Energie et Loisir

Au niveau de ces cinq communes on y trouve des dispensaires de santé pour la population non bien équipés, un commissariat de police, un marché public et des écoles publiques. Quant à la culture et au loisir, les communes ne disposent pas de musée, ni de salle de théâtre et de cinéma, de bibliothèques à part de Quartier Morin qui en a une seule qui se loge dans une radio. Sur le plan énergétique, seule la ville de Limonade qui n'a pas vraiment de problème car elle est alimentée quotidiennement par la centrale électrique de Caracol les autres villes des quatre autres communes ont un sérieux problème d'électricité. Les sports pratiqués sont : le football, le Volley Ball et le Basket Ball, mais l'absence de terrains formels, réglementaires et spécifiques pour les pratiquer est tout à fait notoire. Il faut rappeler l'existence du parc sportif de Milot où l'on y organise régulièrement des championnats de football durant les périodes estivales et qui attirent la Grande foule.

3.3.2 Activité socio-économique

Dans les cinq (5) communes concernées leur économie, se caractérise par l'agriculture avec des spécificités communales (canne – à – sucre, manioc, banane, maïs, petit-mil,



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

haricot, café, cacao, riz), l'élevage (porcins, bovins, caprins), le commerce, et le tourisme. Malgré l'importance du commerce, l'agriculture représente néanmoins la principale source de revenus des habitants des communes de Limonade et d'Acul du Nord. En effet, la population active des communes de Limonade, de Plaine du Nord et d'Acul du Nord est occupée dans l'agriculture, la pêche, l'élevage ou la sylviculture, l'apiculture. Dans les communes, il y a une multiplicité de petites activités de transformation : usine de cassave et d'amidon, de guide touristique, de fabrication des produits artisanaux et production de produits laitiers avec le réseau Lèt Agogo (situé en dehors de la ville)².

3.3.3 Gestion de déchets

Pour le moment les villes de Limonade, de Milot, de Quartier-Morin, de Plaine du et d'Acul du Nord n'ont pas un lieu approprié pour le stockage des déchets. Ainsi, ceux de natures diverses y sont stockés de part et d'autre. Cependant en 2018, pour permettre à la population du Grand Nord de vivre dans des conditions environnementales et sanitaires raisonnables, La Banque interaméricaine de développement (BID) a approuvé un don de 33,5 millions dollars à Haïti pour développer un programme complet de gestion des déchets solides pour le Grand Nord à travers la mise en place d'un Centre de traitement de déchets solides municipaux pour les communes du Cap Haïtien, de Quartier Morin et de Limonade. Ce centre devait être constitué d'un plateau de tri, d'un centre de compostage et de recyclage des déchets et serait en mesure de traiter par an 130 000 Tonnes de déchets et de produire 9000 tonnes de compost à usage agricole grâce à une flotte de véhicules promis aux municipalités Cap-Haïtien, Quartier Morin et Limonade pour transporter les déchets sur le centre de décharge à Mouchinette. Ce projet a eu des années de retard à cause des problèmes fonciers. Les travaux programmés dans le cadre de ces sous-projets ne produisent presque peu de déchets mais plutôt des déblais provenant des purges. En effet, les Mairies des cinq communes ont mis à la disposition des Firmes qui doivent intervenir dans la réhabilitation des rues de leur zone des sites d'entrepôts provisoire des déblais qui seront ensuite réutilisés par les mairies dans les travaux d'aménagement de certaines route rurale. Des lettres formelles ont été acheminées à la PADF indiquant les dispositions de ces sites cet effet. Ces lettres sont acheminées à l'UCP afin que l'équipe de sauvegarde puisse donner leur autorisation après vérification de conformité des normes de sauvegarde environnemental et social.

² *Éléments de problématique départementale du nord, vol. i, pages 157, mpce, 2005*



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Toutefois, la PADF embauchera deux (2) personnes par site de travaux pour effectuer le tri des éventuels déchets et éviter tout mélange déchets-déblais. Les déchets potentiels seront stockés dans des poubelles spécifiques qui seront placées sur les sites.

Environnement des sites

Les sites d'entreposage provisoire se trouvent dans différentes localités énumérées dans les lettres des mairies. Toutefois, les Maires veulent utiliser ces déblais à des fins de remblayage au niveau de leurs communautés telles que mentionnées dans la plupart des lettres. Les sites se trouvent dans des zones non habités ou peu habités et en dehors des cours d'eau ou des ravines.

| Mairies | Zone d'entreposage | GPS | Photos des sites |
|----------------|-----------------------|-------------------------------|--|
| Quartier Morin | Espace rue du terrain | 19,69 709 - 72,16 32 |   |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

| | | | |
|----------|-------------------------------|-------------------------------------|---|
| Limonade | Rue du village | 19,66 299 ; - 72,08 774 |  |
| Milot | Genipailler habitio n distrou | 19.70 39,- 72,20 558 |  |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|
| Plaine du Nord | Carrefour Lamort basse plaine | 19,67 931 ; - 72,26 543 |  |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | |
|--------------|------------|---------------------------------|---|
| | | |  |
| Acul du Nord | La bruyere | 19,67 91 ; - 72,31 814 |  |

3.4 Environnement Biophysique de la région du Nord

3.4.1 Commune d'Acul du Nord

Données climatiques

Acul du Nord bénéficie d'un climat tropical. Les précipitations annuelles au niveau de la commune sont significatives. Elles varient entre 1400 à 2000mm de pluie par année. Les plus grandes averses arrivent généralement en Mai, Octobre et Novembre. Généralement,



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

on enregistre deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La grande saison pluvieuse part d'Octobre à Décembre et la petite d'Avril à Juin. La grande saison sèche s'étend de Juillet à Septembre et la petite de Janvier à Mars. Acul du Nord affiche une température annuelle moyenne de 25.4 °C.³

Pédologie

A l'Acul du nord, ce sont la présence des sols argileux qui dominent au niveau de la plaine. En piedmont on trouve les sols détritiques, d'origine basaltique, sont eux aussi riches en argile (Sols argilo-limoneux). Seules les terrasses alluviales des rivières présentent des sols plus légers, sableux ou limono- sableux. L'horizon hydromorphe est situé très près de la surface (10 à 20 cm) et c'est seulement sur les terrasses alluviales et les colluvions que l'on trouve des sols limoneux plus profonds, où l'horizon hydromorphe peut n'apparaître qu'à 30 – 50 cm de profondeur

3.4.2 Commune de Milot

Données climatiques

Le climat de la commune de Milot est caractéristique des régions tropicales. Celui-ci est normal, frais (température 20 à 23 °C), avec une humidité relative de l'ordre de 70%. En hauteur, comme au niveau de la citadelle, la température est plus fraîche et peut s'abaisser de 5 degrés : on considère que le gradient thermique est de 0,75°C par 100 mètres de dénivelée. Comme pour tout le département du Nord, la commune est sous l'influence des alizés et des nordés qui apportent la majeure partie des précipitations. Le régime pluviométrique est caractérisé par :

- ✓ Deux saisons pluvieuses d'avril à juin et de septembre à décembre
- ✓ Deux saisons sèches de janvier à mars et de juillet à Août.

Dans les plaines, la pluviométrie moyenne annuelle se situe autour de 1600 mn avec des variations entre 1500-2000 mm.

Géologie et géomorphologie

Les sols de la commune de Milot proviennent de plusieurs formations géologiques de base : telles que les formations de type volcanique du Nord, les formations géologiques signalant dans la roche-mère la présence de basalte. Enfin des formations de carbonate

³ Page 13 plan de développement communal de l'acul du Nord, https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnaeb776.pdf



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

de calcium issues de l'éocène moyen et supérieur rencontrées à dans les montagnes du Bonnet à Lévesque

3.4.3 Commune de Limonade

Données climatiques

Limonade est une commune côtière bénéficiant d'un climat tropical et dont le relief dominant est la plaine. Sur le plan géographique, elle est directement exposée aux assauts des vagues de l'océan Atlantique et des vents régionaux (le Nordé) apportant une forte quantité de pluies, entre 1000 et 1800 mm de pluie en moyenne par an. À Limonade, les étés sont très chauds, oppressant et couvert ; les hivers sont chauds, lourd, venteux et dégagé dans l'ensemble ; et le climat est sec tout au long de l'année. La température moyenne de la commune est 25.3°C. La commune traverse une zone humide, avec deux grandes saisons pluvieuses comprises entre septembre et décembre et entre Mai et juin⁴.

Pédologie

Les sols de la plaine de Limonade sont d'excellente fertilité Naturelle mais d'une grande plasticité qui réclament de méthodes d'exploitation, de labour surtout, très soigneuses afin d'obtenir de meilleurs résultats dans les cultures. La bande frontalière aux mangroves est hydromorphe, ces sols sont limités à la riziculture et des cultures dessaisonnées à forte productivité sous réserve d'aménagements hydro-agricoles importants (Drainage, Irrigation, production contre les crues).

Les sols au niveau du bord de mer de la commune sont constitués par des alluvions déposés par la Grande Rivière du Nord. Des incursions marines ont remanié les alluvions, étalant par endroit des sédiments argileux qui s'imbriquent de façon complexe entre les dépôts sableux (mille-feuille). La zone est globalement sableuse mais les variations du micro-relief (de 10 à 40cm) déterminent des variations de textures (Zones basse plus Limoneuses, zones plus hautes franchement sableuses). La totalité des terres est soumise aux inondations saisonnières, mais le micro-relief (et le drainage interne des horizons de surface) entraîne des variations dans la durée de la stagnation de l'eau et donc les aptitudes à la culture des bananiers. Ce sont des sols dont la fertilité est constamment renouvelée par les dépôts laissés de chaque inondation⁵.

⁴ weatherspark.com et <https://fr.climate-data.org/amerique-du-nord/haiti-41>

⁵ Éléments de problématique départementale du nord, vol. i, pgs15, mpce, 2005



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

3.4.4 Commune Plaine du Nord

Données climatiques

Plaine du Nord possède un climat de type tropical. Les précipitations à Plaine du Nord sont importantes. Même lors des mois les plus secs, les averses persistent encore. Plaine du Nord affiche une température annuelle moyenne de 25.6 °C. Sur l'année, la précipitation moyenne est de 1702mm. Le régime pluviométrique est caractérisé par deux saisons pluvieuses d'avril à juin et de septembre à décembre et deux saisons sèches de janvier à mars et de juillet à Août.⁶

Pédologie

Les plus basses (Bréda), mais l'absence de contrôle de l'eau rend les récoltes aléatoires. Cette zone est constituée d'une plaine alluviale dont les dépôts se différencient par leur texture et leur degré d'hydromorphie. La teneur en sable qui augmente avec la profondeur permet un excellent drainage et ce n'est qu'à partir de 100cm qu'on observe une apparition d'hydromorphie. Ce sont de très bons sols, très adaptés à la culture de la banane et de la canne à sucre. Tout autour de la Ville de la Plaine du Nord, les sols sont de texture plus lourde (argilo-limoneux) en surface avec des traces d'hydromorphie. A partir de 25 à 30 cm, un horizon argileux hydromorphie apparaît. Dans la partie Nord, la dépression dite " Marais la Suisse " s'étend à l'Est de Dessable et Navarré. Elle est constituée de sols alluviaux- vertiques, de couleur Noir, caractérisés par une forte teneur en argile et en matière organique peu évoluée jusque dans les horizons profonds, et par une hydromorphie marquée dès la surface, le gley apparaissant à partir de 80cm de profondeur. Ces sols sont médiocres et utilisés pour la canne à sucre dans les parties les moins basses (Navarre, Dessables). On y plante le riz dans les parties

3.4.5 Quartier-Morin

Données climatiques

La commune Quartier Morin jouit d'un climat tropical. Quartier Morin a des précipitations importantes la plupart des mois, avec une saison sèche courte. Sa pluviométrie moyenne annuelle est environ 1416mm. La saison pluvieuse s'étend du mois de mai au mois de décembre. Toutefois, on constate une baisse très marquée de la pluie au cours des mois de juillet et août. Cette commune affiche une température moyenne de 25.4°C.

Pédologie

⁶ Éléments de problématique départementale du nord, vol. i, pges15,21,22 https://agroforesterie-bassinsversants.ht/IMG/pdf/mpce_1995.pdf



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Les sols de Quartier Morin sont constitués par des alluvions marines, mais aussi à l'Est par des alluvions de la Grande Rivière du Nord, certains sont considérés parmi les meilleurs sols de la Plaine du Nord. On observe des variations très importantes de textures, avec des zones franchement sableuses (Ti Charrute, Galman) ou franchement argileuses (Carrefour des Pères, Bongars). Les sols sont cependant toujours profonds et souvent riches en matière organique. La décadence des réseaux de drainage pose de sérieux problèmes pendant les deux saisons de fortes pluies (Mai, Novembre) et les inondations dues aux crues de la Grande Rivière du Nord atteignent la partie Est de la zone.

IV- CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

Les travaux de réhabilitation des tronçons de route dans les commune Limonade, Quartier Morin, Milot, Plaine du Nord et Acul du Nord seront exécutés en stricte conformité avec le cadre juridique et institutionnel d'Haïti en matière environnementale et sociale, tant national qu'international. De plus, ils respecteront les politiques opérationnels de sauvegarde de la Banque mondiale, visant à garantir la rationalité et la viabilité environnementale et sociale des projets qu'elle finance. Toutes ces dispositions ont été minutieusement décrites dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet MDUR. Pour tout renseignement complémentaire sur le cadre juridique et institutionnel d'Haïti en matière environnementale et sociale, ainsi que sur les normes pertinentes de la Banque mondiale, nous vous invitons à consulter le CGES du MDUR.

4.1 Législation Nationale sur la gestion environnementale

L'étude de l'évaluation environnementale et sociale (EEES) dont le PGES fait partie pour les projets d'infrastructures est devenue une obligation en Haïti depuis la publication du décret du 12 octobre 2005 et la loi du 21 Septembre 2017 régissant le système de gestion des déchets solides en Haïti. Ces textes définissent la politique nationale en matière de gestion de l'environnement, des déchets solides et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.

Le PGES est élaborée en tenant compte de la législation haïtienne en vigueur, qui requiert que tous les projets qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement fassent l'objet d'une évaluation environnementale en accord avec la nature et la sévérité des impacts attendus.



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

De plus, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), à travers son Unité Technique Environnementale Sectorielle (UTES) a élaboré des clauses relatives à l'environnement à inclure dans les contrats pour la conception, la construction et l'entretien des projets. Ces clauses sont conçues en vue d'assurer que les travaux de réhabilitation et de construction entrepris soient compatibles avec l'environnement.

Pour les sites d'emprunt il existe également un cadre légal en matière d'ouverture et d'exploitation de carrière ; le permis d'exploitation de carrière est délivré par le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) suivant les prescriptions du décret du 2 mars 1984, réglementant l'exploitation des carrières sur toute l'étendue du Territoire National. La délivrance d'un permis d'exploitation est conditionnée par la soumission de l'étude d'impact environnemental de l'activité, approuvée par le Ministère de l'Environnement (MDE).

L'un des objectifs visés par la publication de ce décret est « *d'organiser une surveillance étroite et permanente de la qualité de l'environnement et le contrôle de toute pollution, dégradation, ou nuisance, ainsi que la mitigation de leurs effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine* ». Le décret vise également à « *développer une politique d'aménagement, de restauration des milieux endommagés et d'amélioration du cadre de vie* ».

4.2 Les Politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale applicable au projet MDUR

L'implication de la Banque Mondiale dans le financement d'un projet (que ce soit sous forme de don ou de prêt) entraîne que le projet doit se conformer à ses politiques de sauvegarde. A cet effet, la Banque Mondiale s'est dotée de dix politiques opérationnelles qui constituent un mécanisme d'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans la prise de décision et lors de la mise en œuvre et du suivi des projets. La pertinence de chacune des Politiques de Sauvegarde applicables au projet MDUR ont été vérifiées en relation avec ce sous projet. Dans ce qui suit, il est présenté une analyse succincte des Politiques de Sauvegarde qui indique la conformité du sous Projet avec les dites Politiques.

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale applicables au projet MDUR et les sous-projets sont les suivantes :



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

- **OP/PB 4.01 Évaluation environnementale ;**
- **OP/PB 4.04 Habitats naturels ;**
- **OP/BP 4.11 Patrimoine culturel ;**
- **OP/PB 4.12 Réinstallation involontaire ;**
- **OP/BP 4.36 Forêts ;**



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

V- ANALYSES DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES TRAVAUX

Tableau 7 : PGES en Phase de construction

| Impact potentiel | Mesure d'atténuation | Structure d'exécution | Structure de suivi | Indicateur de surveillance des mesures d'atténuation | Calendrier | Coût estimatif |
|--|---|-----------------------|--------------------|---|--|--|
| Impact Environnementaux | | | | | | |
| - Qualité de l'air et Ambiance sonore | | | | | | |
| Pollution de l'air par la poussière, odeurs, gaz et/ou fumées issues des travaux (démolition, fouille, transport, vidange, échappement des moteurs des engins de chantier, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers et les communautés avoisinantes sur les risques d'expérimenter un environnement poussiéreux pendant les travaux. • Recouvrir à l'aide d'une bâche solidement fixée, les chargements granulaires transportés par les camions. • Humecter régulièrement les débris de démolition, déblais, remblais et les matériaux granulaires stockés en vrac à l'air libre sur le chantier. • Utilisation de grave naturelle 0/40 matériaux sélectionné provenant | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les usagers et les communautés avoisinantes ont affirmé avoir été sensibilisés sur les risques d'expérimenter un environnement poussiéreux pendant les travaux. • Les camions transportant de matériaux granulaires sont recouverts de bâche. • La couche superficielle des matériaux granulaires, débris de démolition, déblais et remblais stockés en vrac à l'air libre sur chantier ne laisse pas | <p>Avant le démarrage des travaux pour certaines activités de sensibilisation</p> <p>Pendant toutes les phases du chantier pour les autres actions</p> | Coût inclus dans celui de la firme de construction |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|--|
| | <p>d'un fournisseur(gravelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des masques à poussière pour le personnel de chantier. • Réduire les émissions de gaz d'échappement par l'utilisation de machinerie et d'équipements en bon état de fonctionnement et en arrêtant les moteurs des équipements électriques ou mécaniques non utilisés, incluant également les camions en attente de chargement. • Réduire les échappements de gaz provenant de la décomposition des déchets organiques biodégradables produits sur le chantier en procédant à leur évacuation régulière. • Réduire au maximum les émissions d'odeurs nauséabondes qui | | | <p>échapper de poussières grâce à leur humidité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel de chantier est muni de masques à poussière. • Les moteurs des camions en attente de chargement sont arrêtés. • Le niveau de gaz émis dans l'air par les engins de chantier reste à un niveau admissible. • Aucun déchet organique en décomposition n'est observé sur le chantier. • Les travailleurs, les usagers et les communautés ne se plaignent pas des odeurs nauséabondes provenant des travaux de réaménagement du bassin d'évacuation existant, des tuyaux de vidange ainsi que de la | | |
|--|---|--|--|---|--|--|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|---|---|-----------------------|-------------|--|--|--|
| | pourraient provenir des travaux de réaménagement du bassin d'évacuation existant et des tuyaux de vidange ainsi que de la démolition des toilettes existantes. | | | démolition des toilettes existantes. | | |
| Nuisances sonores dues aux bruits et vibrations des engins de chantier. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers et les communautés avoisinantes sur les risques d'expérimenter un environnement bruyant pendant les travaux. • Réduire les émissions de bruit par l'utilisation de machinerie et d'équipements en bon état de fonctionnement et en arrêtant les moteurs des équipements électriques ou mécaniques non utilisés, incluant également les camions en attente d'un chargement. • Utiliser des équipements peu bruyants. Pour les récepteurs résidentiels | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les usagers et les communautés avoisinantes ont affirmé avoir été sensibilisés sur les risques d'expérimenter un environnement bruyant pendant les travaux. • Les moteurs des camions en attente de chargement sont arrêtés. • Le niveau de bruit émet par les engins de chantier reste à un niveau plus ou moins tolérable. | <p>Avant le démarrage des travaux pour certaines activités de sensibilisation</p> <p>Pendant toutes les phases du chantier pour les autres actions</p> | <p>Budget pour organiser les séances de sensibilisation</p> <p>Aucun coût spécifique pour les autres actions</p> |



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------|--|---|--|
| | et institutionnels, il faut garder le niveau de bruit à 55 dBA et 45 dBA respectivement le jour (7 :00 AM – 7:00 PM) et la nuit (7:00 PM – 7:00 AM). | | | | | |
| - Sols | | | | | | |
| Déstructuration du sol (érosion des sols), exploitation des sites d'emprunts de matériaux et contamination par déversement accidentel d'eaux usées, d'hydrocarbures et d'autres produits chimiques contaminants. | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des carrières autorisées par les autorités étatiques régissant la matière. • Exploiter uniquement des quantités suffisantes de carrière pour les travaux prévus et recycler autant que possible afin de réduire le gaspillage et sans compromettre la qualité et la durabilité des infrastructures. • Remettre en état des carrières et sites d'emprunt de matériaux. • Évacuer les déblais et débris de démolition vers des décharges appropriées • Éviter tout déversement sur le sol de produits | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Permis/autorisation d'exploitation des carrières authentique et valide. • Aucun matériau exploité n'est abandonné dans les carrières. • Très peu de matériaux de chantier recyclables sont retrouvés dans les déchets. • Les carrières exploitées sont remises en état à la fin des travaux. • La terre végétale excavée lors de la phase de construction est réutilisée pour la revégétalisations à la fin des travaux. | <p>Pendant toutes les phases du chantier</p> <p>Aussitôt les excavations dans les carrières et les sites d'emprunt de matériaux prennent fin</p> <p>Aussitôt après l'accident (pour les déversements accidentels de produits toxiques ou d'eaux usées sur le sol)</p> | Coût inclus dans celui de la firme de construction |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|--|
| | <p>chimiques contaminants et d'eaux usées et prévoir des matières absorbantes pour retenir toute contamination causée par des rejets accidentels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer chaque réservoir de stockage d'huile ou de lubrifiants (si existant) sur un bassin de contention secondaire pouvant contenir 1.5 fois la capacité dudit réservoir. • Enlever la terre polluée et la stocker à l'abri des intempéries en cas de contamination accidentelle. • Éviter d'impacter les endroits en dehors de l'emprise des travaux, de circulation et de remise des engins lourds et des sites de récupération de matériaux. • Sensibiliser les conducteurs des engins et manipulateur des | | | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun déchet de chantier (déblais, débris, etc.) n'est jeté dans des endroits autres que les sites de décharges approuvées par les autorités compétentes • Aucun indice de terres contaminées n'est observé sur le chantier et ses zones d'influence. • Chaque réservoir de stockage d'huile ou de lubrifiants (lorsque existant) est installé sur un bassin de contention secondaire pouvant contenir 1.5 fois la capacité dudit réservoir. • Les portions de terres contaminées par déversement accidentel sont récupérées et stockées dans des bennes ou containers appropriés. | | |
|--|---|--|--|---|--|--|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|-----------------------|-------------|---|---------------------------------------|--|
| | <p>autres matériels de chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les riverains aux environs des carrières, les informer de l'utilisation faite des produits sortant des carrières et de les mitiger | | | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun endroit en dehors de l'emprise des travaux, de circulation et de remise des engins n'est impacté. • Les conducteurs des engins et manipulateur des autres matériels de chantier sont sensibilisés. | | |
| - Flore et faune | | | | | | |
| <p>Perturbation de la flore, incluant les habitats qu'elle abrite, par des défrichements non nécessaires et des mouvements non contrôlés des engins et autres matériels de chantier en dehors des zones de collecte de matériaux ;</p> <p>Risque d'affectation d'un manguier</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Eviter et l'abattage et le défrichage des arbres, inclus l'utilisation des branches pour les travaux de signalisation. • Maitriser les mouvements des engins et autres matériels de chantier • En cas d'abattre obligatoire, faire du reboisement compensatoire (chaque arbre enlevé est remplacé par au moins Sept arbres d'espèces natives qui seront transplanté dans l'espace affecte ou tout | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les défrichements et l'abattage sont évités. • Utiliser des étais métalliques pour le coffrage des bétons sur le chantier ; • Les matériels et matériaux sont entreposés convenablement. | Pendant toutes les phases du chantier | Coût inclus dans celui de la firme de construction |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|------------------------------|--------------------|--|--|---|
| | <p>autre espace disposé à cette fin par la communauté).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures de sécurité appropriées • Protéger l'arbre et son environnement • Faire le décapage de manuelle en arrivant à cet espace • Eviter jeter tout matériel dans les corps d'eau. | | | | | |
| - Déchets solides et liquides incluant les déblais | | | | | | |
| <p>Pollution du milieu environnant par les déchets de chantier (solides et liquides), les déblais et les produits de démolition.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Interdire le rejet, le brûlage et l'abandon de déchets, de quelque nature que ce soit • Récupérer et disposer adéquatement les huiles et les batteries usées jusqu'à leur saine évacuation dans un site approuvé • Acheminer les papiers, cartons et déchets de bois (palettes, coffrages, etc.) et les autres déchets non dangereux vers un site autorisé par les collectivités et/ou le | <p>Firme de construction</p> | <p>PADF et UCP</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun indice de brûlage de déchet provenant des travaux n'est observé • Aucun déchet (solide ou liquide) n'est abandonné sur le chantier. • Les huiles usées et les batteries usées sont disposées adéquatement pour être évacué vers un site approprié d'un fournisseur en la matière | <p>Pendant toutes les phases du chantier</p> | <p>Coût inclus dans celui de la firme de construction</p> |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>MDE Et approuvé par l'UCP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des matériaux de construction dont l'emballage est minimal pour éviter la génération de déchets d'emballage excessifs. • Faire le tri des déchets éventuels issus des produits de fouille (déblais) • Utiliser autant que possible des matériaux de construction contenant des produits recyclables, répondant, toutefois, aux normes standards. • Installer, au besoin, sur le chantier un nombre suffisant de latrines mobiles et assurer que ces effluents sanitaires soient gérés et éliminés en conformité avec les sauvegardes environnementales et | | | <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets non dangereux sont acheminés régulièrement vers un site autorisé par les collectivités et/ou le MDE. • S'assurer que l'équipe qui effectue le tri soit confortablement équipée • Disponibilité d'un de signaleur sur les sites • Surveillance des déchets issu des produits de fouilles • Utilisation d'une Firme reconnu par l'Etat Haïtien pour l'enlèvement de déchets ⁷ • Très peu de matériaux de chantier recyclable et de déchets d'emballage sont retrouvés dans les décharges. • Aucun indice de péril fécal n'est observé sur | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

⁷ Comme par exemple la Firme « Bien Nettoyer »



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|--|
| | <p>sociales de la Banque mondiale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition de dispositif de récupération des produits en cas ou des risques d'affectation de latrines/citerne d'aisance/fosse septique ont été identifiés. Dans ce cas, il faut le nettoyer tout en assurant le respect des normes sanitaires particulièrement pour ne pas contaminer le chantier et ses environs et assurer que ces effluents sanitaires soient gérés et éliminés en conformité avec les sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale ; • En cas de découverte de fosse d'aisance dans l'emprise des travaux, un PSR doit réaliser pour prendre en compte les coûts associées afin | | | <p>le chantier et ses environs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun déchet de récipients en polystyrène (styromousse) à usage alimentaire des travailleurs n'est observé sur le chantier et ses environs. | | |
|--|---|--|--|---|--|--|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>de garantir que la vidange, le transport, et l'élimination/valorisation des effluents sanitaires soient réalisés en stricte conformité avec les normes environnementales et sociales édictées par la Banque mondiale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition de dispositif de récupération des produits en cas des risques d'affectation de latrines a été identifiés. • Interdire l'utilisation de récipients en polystyrène (styromousse) à usage alimentaire des travailleurs sur le chantier et ses environ et cela conformément aux arrêtés présidentiels du 9 août 2012 et du 18 juillet 2013 ; • Mise en dépôt des déblais dans des sites indiqués par les autorités municipales et approuvés par L'UCP | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| - Déchets dangereux | | | | | | |
|--|---|-----------------------|-------------|---|---|--|
| Contamination du milieu environnant, incluant les eaux souterraines et superficielles, par des produits chimiques dangereux et/ou leurs déchets (emballages, produits usés, terres et vêtements souillés, gants et autres équipements de manutention). | <ul style="list-style-type: none"> • Stocker les déchets dangereux dans de(s) benne(s) ou container(s) et les évacuer dans les décharges autorisées. Pour cela, l'entreprise pourra signer un contrat avec un prestataire gestionnaire de déchets agréé pour l'évacuation et la location de contenants de déchet. • Interdire de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou la pollution des eaux de surface ou souterraines. • Récupérer immédiatement toute terre souillée et les stocker dans les récipients et les sites destinés à cet effet jusqu'à leur saine évacuation du site. | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets dangereux non encore évacués du chantier sont stockés à l'abri des intempéries dans des bennes et des containers appropriés. • Les déchets dangereux sont évacués du site par un prestataire gestionnaire de déchets agréé. • Aucun indice de rejet d'effluents liquides n'est observé sur le sol et/ou dans les cours d'eau (rivière et système d'irrigation). | Pendant toutes les phases du chantier Immédiatement après l'accident | Coût inclus dans celui de la firme de construction |
| Impacts sociaux | | | | | | |
| - Etat des biens et mobilité des biens et des personnes | | | | | | |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|------------------------------|--------------------|---|--|---|
| <p>Contraindre la mobilité des riverains par le blocage ou l'obstruction des chemins utilisés par les communautés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Baliser les travaux en utilisant des panneaux de signalisations, des cônes, des rubans et des caches de tige de fer ; • Informer les usagers et les communautés avoisinantes sur le démarrage des travaux et les zones concernées. • Rencontrer les riverains (s'il y en a) se trouvant auprès des sites d'exploitation des carrières ou mines • Coordonner avec les services concernés (DINEPA, ED'H, etc..) pour réparer toute affectation. • Limiter les travaux aux emprises retenues. • Installation des passerelles avec garde-corps pour l'entrée des maisons riveraines ; | <p>Firme de construction</p> | <p>PADF et UCP</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont balisés. • Les usagers et les communautés ont affirmé avoir été informés sur le déroulement des travaux ainsi que les zones concernées. • Les travaux sont limités aux emprises retenues. • Contraindre la mobilité des riverains par le blocage ou l'obstruction des chemins utilisés par les communautés. • La vitesse des camions et autres véhicules de chantier est gardée en dessous de 20 km/h dans les zones résidentielles et commerciales. | <p>Pendant toutes les phases du chantier</p> | <p>Coût inclus dans celui de la firme de construction</p> |
|--|--|------------------------------|--------------------|---|--|---|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réaménager une clôture si nécessaire • Contraindre la mobilité des riverains par le blocage ou l'obstruction des chemins utilisés par les communautés. ; • Présence de signaleur et de gardiens (la nuit) pour favoriser la circulation des riverains et la sécurité des biens | | | | | |
| Cadre de vie et moyens d'existence | | | | | | |
| Exposition du milieu humain aux bruits, odeurs et poussières provenant des travaux | <ul style="list-style-type: none"> • Informer les usagers et les communautés avoisinantes sur le démarrage des travaux et les zones concernées. Limiter les échappements de matières (poussières), de gaz et d'odeurs dans l'environnement grâce à un bon entretien des engins et équipements de chantier, une bonne gestion des déchets et une manutention | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les usagers et les communautés ont affirmé avoir été informés sur le démarrage des travaux et les zones concernées. Ils sont au courant du mécanisme de gestion des plaintes • Les communautés avoisinantes ont affirmé que les perturbations de leur cadre de vie dues aux particules de | <p>Avant le démarrage des travaux</p> <p>Pendant toutes les phases du chantier</p> | Coût inclus dans celui de la firme de construction |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------|--|---------------------------------------|--|
| | écoresponsable des matériaux granulaires. | | | poussières et de gaz, incluant les odeurs, provenant des chantiers, se font à un niveau tolérable. | | |
| Risque Perturbation des réseaux hydraulique, Pylône électrique, Lampadaires | <ul style="list-style-type: none"> • Limité les travaux dans l'emprise définie par la PADF • Gestion efficace des travaux tout en protégeant au plus possible les conduites existantes ; • Coordination avec les services concernés (DINEPA, ED'H, etc.) • Information des populations • Remise en état des réseaux | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux hydrauliques et de l'EDH sont restaurée à la satisfaction des riverains | Pendant toutes les phases du chantier | Coût inclus dans celui de la firme de construction |
| Assurer la mise en place d'un plan de renforcement de la communication et de sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> • Partager aux parties prenantes des messages clairs et cohérents • Utiliser des canaux de communications multiples (Réunions publiques, brochures, radios, médias sociaux, WhatsApp) | Firme de construction | PADF et UCP | Les parties prenantes et les communautés sont sensibilisés sur le projet , les mesures de mitigation et le mécanisme de gestion des plaintes | Pendant toutes les phases du chantier | Coût inclus dans celui de la firme de construction |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|---|-----------------------|-------------|--|---------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Établir des canaux de communications spécifiques pour les parties prenantes clés Communiquer régulièrement sur les progrès, les défis et les succès des initiatives | | | | | |
| Risque de déplacement d'un mobile vide non utilisé | <ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le propriétaire du mobile vide pour assurer le déplacement sous la base d'une entente entreprise ; Eviter toute réinstallation involontaire physique et économique dans le sens de OP 4.12, y inclus restrictions d'accès sinon avisé préalablement la PADF | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> Les accès sont réhabilités à la satisfaction des personnes affectées | Pendant toutes les phases du chantier | Coût inclus dans celui de la firme de construction |
| Risque d'affectation d'une fosse sceptique | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de traitement du sol Construction d'une autre (si nécessaire) ou renforcement | Firme de construction | PADF ET UCP | <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation Plan d'entretien élaborés et soumis à la personne en question ; | | |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------|--|---------------------------------------|---|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Informer le propriétaire, Signature d'accord si nécessaire | | |
| Risque d'affectation d'une clôture | <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une autre (si nécessaire) ou renforcement | Firme de construction | PADF ET UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Plan d'entretien élaborés et soumis à la personne en question ; • Informer le propriétaire Signature d'accord si nécessaire | | |
| Risques d'affection de plusieurs marches d'accès de maison (escalier) | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le propriétaire • Entente entreprise pour construction d'un accès alternative pour les maisons privés et commerces • Construction des marches d'accès | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Les accès sont réhabilités à la satisfaction des personnes affectées • Informer le propriétaire Signature d'accord si nécessaire | Pendant toutes les phases du chantier | Coût inclus dans celui de la firme de construction |
| - Santé humaine et sécurité | | | | | | |
| Propagation des IST et VIH/SIDA, CHOLERA sont à craindre si les ouvriers qui sont en contact avec la gente féminine localisée dans les environs du projet adoptent des comportements à risque. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les ouvriers aux IST et VIH/SIDA et distribuer gratuitement des préservatifs. • Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité (1/4 heure de sécurité), le plan et les listes de contrôle en matière de | Firme de construction | PADF et UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisé à l'intention des ouvriers. • Nombre de préservatifs distribués gratuitement aux ouvriers. • Les rapports d'accidents et les | Pendant toutes les phases du chantier | Budget pour organiser les séances de sensibilisation. |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>règlements et bénéficient les mêmes avantages que les autres travailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de ces risques aussi bien au niveau des communautés concernées mais aussi des travailleurs et toute autre personne embauchée par le projet ; • Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution des travaux ; • Code de conduite pour mitiger les risques VBG signé par tous les travailleurs et travailleuse. | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

VI - Phase post construction / Exploitation

Tableau 8 : PGES en phase d'exploitation

| Effets escomptés | Mesure(s) d'atténuation | Éléments à surveiller, méthodes de suivi et indicateurs environnementaux | Rôles et responsabilités | Calendrier | Coût et source de financement |
|--|---|---|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Une augmentation de la demande de loyers au niveau de ces rues. | - Informer et sensibiliser les riverains de la zone en vue d'une harmonisation des liens | - Tendances à la hausse des prix des loyers ; - Plaintes formulées | Mairie de la commune, | Après l'exécution des travaux | Néant |
| Risques de détérioration de la rue par absence d'entretien | - Curage et nettoyage régulier | - Suivi régulier du responsable d'urbanisme de la Mairie | Mairie de la commune, | Après l'exécution des travaux | Néant |
| Insalubrité/pollution par les déchets solides et liquides issus des diverses activités | - Collecte et élimination des déchets issus des résidences ; - Distribution de poubelles ; - Information et Sensibilisation des riverains sur l'importance de garder les rues propres et éviter de brûler des objets là-dessus. - Mener des activités d'éducation sanitaire et communiquer des | - Identification d'un site, par la mairie, pour les activités de commercialisation des produits divers. | Mairie de la commune, | Après l'exécution des travaux | Néant |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | <p>informations appropriées aux bénéficiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des activités d'éducation sanitaire et communiquer des informations aux bénéficiaires. | | | | |
|--|---|--|--|--|--|



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

VII. ANALYSE DES VARIANTES

Situation sans le projet de Réhabilitation des rues

La situation sans la réhabilitation des seize rues au niveau des cinq communes causera la non mise en valeur de plusieurs communautés, affectera la circulation des riverains, des impacts négatifs sur la santé de la population et la pérennisation de l'insalubrité dans quelques sites. Pour les impacts positifs, il est impossible de parler de cela sans la réalisation des activités de bétonnage des seize rues dont les communautés ont un grand besoin.

Situation du projet avec la réhabilitation des rues

La réhabilitation des seize rues facilitera une meilleure circulation urbaine et diminuera les impacts négatifs sur la santé des populations. La réalisation de ces travaux apportera une revalorisation des biens dans les communautés et facilitera les activités commerciales. Ainsi la vie sera plus sécurisée et les maisons moins exposées aux salubrités



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

IX- PLAN DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Afin que le réflexe de sauvegarde environnementale et sociale soit une réalité au niveau de tous les acteurs impliqués et surtout qu'il se pérennise lors de la réalisation des travaux. Quant à la communication conformément au plan de communication du MDUR, nous continuerons à établir un lien de communication permanent avec les acteurs locaux, les riverains, les Firmes et les autorités municipales afin de favoriser le développement d'une culture de responsabilité des riverains qui habitent dans les zones qui seront réhabilitées. Dans un premier temps il serait important de les informer des travaux qui seront effectués afin d'éviter une mauvaise compréhension autour des travaux, les tenir au courant du danger imminent pour les enfants dans les ménages et leur support pour une meilleure coordination tout au long du déroulement des travaux au niveau des seize rues et d'un autre côté les expliquer l'importance d'une bonne appropriation des travaux dans leur communauté. Pour cela nous assurerons une meilleure coordination des informations qui vont sur le terrain en vue de garantir leur cohérence.

X- Surveillance environnementale.

Par surveillance environnementale et sociale, il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun. Pour la réhabilitation des travaux au niveaux des seize rues des cinq communes du MDUR Composante II, la surveillance environnementale se fera à trois moments : lors de la soumission des dossiers d'appels d'offres, durant la phase de construction ; finalement, durant la phase d'exploitation et d'entretien. Durant la première phase, il est nécessaire d'intégrer dans le dossier d'appel d'offre toutes les mesures d'atténuation retenues à appliquer et à signer les clauses environnementales une fois que les firmes deviennent adjudicataire. Durant la phase de construction, il importe de s'assurer que les mesures d'atténuation soient effectivement réalisées. Le surveillant doit être présent quotidiennement sur le chantier et il doit s'assurer que les firmes en charge de la réhabilitation d'un ou des tronçons et ses



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

employés connaissent effectivement les mesures d'atténuation à réaliser faire respecter toutes les mesures d'atténuations courantes et particulières du projet; rappeler aux entrepreneurs leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la période de construction; rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long des travaux, inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant; rédiger le compte-rendu final du programme de surveillance environnementale en période, . De plus, la surveillance environnementale pourra jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

Tableau 10 : Plan de suivi environnemental et social



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

Plan de surveillance environnementale et sociale/Dispositifs de suivi du PGES

| Domaines de suivi | Infos nécessaires | Nature des activités de suivi | Source d'information | Périodicité | Acteurs en charge de l'activité |
|---|--|--|--|--|---|
| Pollution liée aux déchets solides et liquides et de construction | -Méthode de gestion et d'élimination des déchets solides et liquides, incluant les déchets dangereux - Mesures préventives et correctives mise en œuvre | -Observation de chantier et ses zones d'influence - Évaluation des installations de chantier et des types de déchets produits par les travaux - État des lieux avant la réalisation des travaux; - Suivi pendant la réalisation des travaux; Inspection à la fin des travaux | - les sites des chantiers, les zones d'influence et les installations (toilettes et poubelles) - Les mesures développées | - Visite quotidienne de la cellule E&S de la PADF - Listes de contrôle E&S. | -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | |
|------------------|---|---|---|---|---|
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> - Risque de contamination des sols et des corps d'eaux liés aux accidents probables avec des produits dangereux utilisés; - Modification du système de ruissellement et d'infiltration, rabattement des niveaux de la nappe phréatique, tarissement de la source dû au dérangement du système d'écoulement souterrain, assèchement des zones humides; - Amorçage des nouveaux types d'érosion et déstabilisation du sol (éboulement). | <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux avant la réalisation des travaux; - Suivi pendant la réalisation des travaux; - Inspection à la fin des travaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Les sites des chantiers, les zones d'influence et les installations (toilettes et poubelles). | <ul style="list-style-type: none"> - Visite quotidienne de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |
| Qualité de l'air | <ul style="list-style-type: none"> - Maladies respiratoires irréversibles dues à la pollution de l'air ; - Nuisances causées par l'augmentation de poussière; - Poussière et fumée générées par les travaux ; - Fumée provenant du trafic après les travaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage régulier des sites; - Port de masques obligatoire par les ouvriers ; - Application stricte de la limitation de vitesses par des moyens appropriés. | <ul style="list-style-type: none"> - Les sites des chantiers, | <ul style="list-style-type: none"> - Visite quotidienne de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. M00D/Composante 2

| | | | | | |
|----------------|---|---|--|---|---|
| Flore et faune | <ul style="list-style-type: none"> - Proximité à des cours d'eau, d'Habitat naturels, des airs protégés etc. ; | <ul style="list-style-type: none"> - Endommagement des arbres - Destruction des gîtes d'animaux et des niches d'oiseaux par suite de l'abattage des arbres et du piétinement des engins ; - Dommages clandestins à la faune sauvage par la main-d'œuvre ; - Contamination des corps d'eau, ravines, rivières; ; - Impacts visuels dus à la présence des engins de terrassement; | <ul style="list-style-type: none"> - Les sites des chantiers, | <ul style="list-style-type: none"> - Visite quotidienne de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> - Ing. Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier <p>G. :</p> |
|----------------|---|---|--|---|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. M00D/Composante 2

| | | | | | |
|---------------------|--|--|--|--|---|
| Sécurité et hygiène | <ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents au cours des travaux ; - Pollution et nuisances au cours des travaux ; - Exposition a des risques d'accidents de chantier; | <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'implémentation des mesures de protection des risques aux publics et aux travailleurs sur le chantier (isolement des tiges de fer à utiliser, des excavations etc.) - - Respect des mesures d'hygiène sur le site ; - Surveillance des pratiques de gestion des déchets ; - Vérification de la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accidents ; - Vérification du port d'équipements de protection ; - Vérification de l'existence d'une signalisation appropriée ; - Vérification du respect des règlements de circulation; - Formations sur la santé et la sécurité, - L'eau pour les travailleurs et travailleuses | <ul style="list-style-type: none"> - Chantiers, les zones d'influence et les installations (toilettes et poubelles) | <ul style="list-style-type: none"> - Visite quotidienne de la cellule E&S de la PADF - Listes de contrôle E&S. | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |
|---------------------|--|--|--|--|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| <p>Le genre et risques réinstallation involontaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Risques de violence faite aux femmes à cause de la main d'œuvre ; - Exclusion des femmes dans le processus de recrutement pour les travaux; - Risques VGB - Risques de restrictions d'accès à la circulation routière | <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser ou assurer la promotion d'Egalité de genre au sein du sous-projet ; - Accorder les mêmes opportunités d'emplois aux femmes et aux hommes ; - Signaler tous cas de violence faits aux femmes sur le chantier auprès des entités concernées ; - Engager des processus prévus par la loi pour sanctionner les auteurs. - Code de conduite signe pour tous les travailleurs - Formation sur risques GBV et code conduite aux travailleurs - Éviter toutes impacts OP 4.12, notamment réinstallation involontaire y restrictions d'accès aux propriétés et commerces. | <ul style="list-style-type: none"> - Chantiers, les zones d'influence et les installations (toilettes et poubelles) | <ul style="list-style-type: none"> - Visite Hebdomadaire de la cellule E&S de la PADF Tout le long des travaux. | <p>-Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier</p> |
|--|--|--|--|--|--|



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|
| Niveau sonore | <ul style="list-style-type: none"> - Bruits incohérents provoqués par les marteaux et burins des casseurs de pierres, des vibrateurs et des malaxeurs, etc.; - Nuisances causées par l'augmentation du bruit aux abords de la rue du au passage des camions et aux travaux de concassage | <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation ; - Vérification du port d'équipements de protection; - Éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos et les jours ferries; - Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains; | <ul style="list-style-type: none"> - Chantiers, les zones d'influence et les installations | <ul style="list-style-type: none"> - Visite Hebdomadaire de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |
| Risque des maladies contagieuses, infectieuses et à la sécurité au travail | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers sensibilisés aux IST et VIH/SIDA - Etat de salubrité de site - Types et nombre d'installation facilitant le respect des principes d'hygiène - Mesures de sécurité mise en place sur le chantier et ses aires d'influence - Types d'équipement de sécurité et mesures d'accompagnement mises en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> -Entretien avec les travailleurs et les membres de la communauté - Observation des chantiers, incluant les installations - Évaluation des mesures de sécurité mises en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - les travailleurs et les membres de la communauté - Les sites des chantiers, incluant les installations - Les mesures de sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Visite Hebdomadaire de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

| | | | | | |
|-------|--|---|--|--|---|
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> - Risques de propagation du Choléra et des IST/VIH/SIDA : Il faut aussi signaler les risques de propagation du Choléra et des IST/VIH/SIDA | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de prévention sur le site ; - Respect des mesures d'hygiène sur le site ; - Port d'équipements adéquats de protection ; - Vérification de la présence de vecteurs de maladies ; - Disponibilité de trousse de secours sur le chantier ; | <ul style="list-style-type: none"> - Tout le long des travaux | <ul style="list-style-type: none"> - Visite Hebdomadaire de la cellule E&S de la PADF | <ul style="list-style-type: none"> -Ing Superviseur de la PADF et la cellule E&S (Point Focal Env. du Chantier |
|-------|--|---|--|--|---|



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

XI- MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

11.1 Principes directeurs du MGP institutionnel

Le MGP proposé dans le cadre de la mise en œuvre du présent PGES pour la réhabilitation des seize rues en relation aux travaux seront guidés par les principes suivants :

- Les plaintes doivent être orientées vers la PADF qui a son tour fait le suivi avec l'UCP, entité du MICT gestionnaire de la composante 2 du projet MDUR. À cet effet, les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes directement, entre autres, au bureau du chantier, où sera basé, entre autres, un agent ou spécialiste en sauvegarde de l'Entrepreneur et de la PADF.
- Toute plainte enregistrée doit, si besoin est, faire l'objet d'une visite d'inspection au plus tard sept (7) jours après la réception.
- 75% des plaintes doivent être fermées dans les 30 jours qui suivent leur enregistrement. Les plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation seront traitées au fur et à mesure et dans les meilleurs délais possibles. La limite de 75% a été fixée en tenant compte de la réalité du terrain qui pourra empêcher le traitement à 100% des plaintes enregistrées. Tout rendement en deçà de 75% va nécessiter une réévaluation du mécanisme mis en place afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système.
- Toutes les plaintes doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées.
- La communication et le dialogue seront établis et maintenus avec le plaignant pendant tout le processus de traitement des plaintes.

11.2 Approche du MGP institutionnel

Le MGP permettra de régler aussi rapidement que possible les problèmes, difficultés ou incompréhensions rencontrées au cours de l'exécution du projet, en privilégiant des solutions à l'amiable. Il s'appliquera à toutes les parties prenantes du projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu, une organisation, syndicat ou comité qui estiment avoir été lésés par les investissements du projet. Les plaintes seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et exempt représailles.



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

Dans le cadre de ce processus, les plaintes seront consignées dans un registre qui sera géré par la PADF et accessible auprès des entités suivantes et dans les endroits respectifs :

- Le bureau des Mairies de Milot, de Quartier-Morin, de Limonade de Plaine du Nord et d'Acul du Nord ;
- Le spécialiste en charge de la gestion sociale pour l'UCP
- Le bureau de l'UCP à Madeline (via téléphone ; dont un numéro de référence sera rendu public).

Ainsi le (la) plaignant(e) aura le choix de produire sa plainte par écrit ou à l'oral, parmi les différentes instances proposées ci-haut, celle qui lui sera accessible et/ou qui lui inspire le plus de confiance. Les principaux canaux disponibles pour présenter des plaintes sont : i) appel téléphonique (numéro à vulgariser), ii) Spécialistes de la PADF et de l'UCP, iii) lettre ou autres communications écrites, iv) Les Mairies des Cinq Communes v) leaders communautaires et autres. L'idéal serait de clôturer toutes les plaintes dans les meilleurs délais (7 à 30 jours). Toutefois, les contraintes de terrain et la nature de certaines plaintes ont tendance à prolonger les délais de traitement sur relativement de plus longue période.

11.3 Procédure, recours et traitement des plaintes

Les différentes étapes de la procédure de résolution des plaintes sont présentées ci-après. Chaque réclamation ou plainte, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

De manière générale, lorsqu'un individu, une institution ou un groupe d'individus arrivent à se plaindre, cela signifie que le problème soulevé constitue un inconvénient, un risque ou un impact pertinent qui nécessite que la PADF, y apporte une solution. Que la plainte soit réelle ou qu'elle résulte d'une mauvaise interprétation, elle doit être enregistrée selon la procédure mise en place qui est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte du faible niveau académique des PAP et privilégiera la langue créole et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignants verbalement et par écrit ;
- Les membres de la communauté (ou groupes) doivent avoir un accès équitable à la procédure (ayant droits ou non, hommes ou femmes, jeunes ou vieux) ;
- Les plaintes et réclamations, réelles ou irréelles, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes ;
- Les plaintes doivent déboucher sur des discussions avec le plaignant et éventuellement une visite de terrain afin de mieux saisir la nature du problème.



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

Il sera exigé aux Entrepreneurs d'installer un bureau de chantier qui, contrairement aux chantiers eux-mêmes, sera accessibles à toutes les parties prenantes. En plus d'être un espace de travail pour le personnel de l'Entrepreneur, le bureau de chantier constituera un espace clé devant permettre de recueillir les plaintes et doléances des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Les doléances écrites ou orales doivent être transcrites dans un « formulaire de réception des plaintes » dédié à cette fin. Ce formulaire sera disponible sur le site des opérations du projet et permettra de collecter les informations suivantes : l'identité du plaignant s'il le désire, son adresse et son téléphone, la numérotation de la plainte, le lieu de la formulation, les problèmes dénoncés et/ou les préoccupations soulevées, les dossiers et preuves soumis.

Durant la phase de mobilisation, de recrutement des travailleurs et d'exécution des travaux, une attention spéciale sera accordée à l'intégration et l'implication des femmes, l'équité du genre et le contrôle des violences basées sur le genre (VBG). Le PGES des travaux prévoit déjà toutes les dispositions à l'identification, dès l'installation du chantier et durant le processus de recrutement des travailleurs, tous les types de risque de VBG dans la zone des travaux. En cas d'enregistrement de plaintes liées aux VBG, la PADF deb concert avec l'UCP assurera le suivi par l'Entrepreneur des mesures de suivi, d'accompagnement et de prise en charge suivant les recommandations du MAST.

Étape 2 : Traitement de la plainte et visite d'inspection

Pour les plaintes nécessitant des investigations de la part de la PADF, le spécialiste en sauvegardes sociales du MDUR du côté de l'UCP, effectuera une visite d'inspection dont le but sera de vérifier la véracité et sévérité de la plainte. Au cours de la visite d'inspection, les activités suivantes seront entreprises :

- Collecter le maximum d'information possible auprès de la personne qui a reçu la plainte ;
- Rencontrer et discuter avec le (les) plaignant(s) ;
- Déterminer la légitimité de la plainte ;
- Clôturer la plainte si elle n'est pas fondée par exemple.
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : mineure, modérée, sérieuse, majeure ou catastrophique et proposer une solution qui conduira à une visite du site (pour collecter de plus amples données) ;
- Clôturer la plainte si le (les) plaignant(s) est (sont) d'accord avec la solution proposée. Le cas contraire ;



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Ref. MOOD/Composante 2

- Le (les) plaignants peuvent recourir à des procédures d'appel qui nécessiteront de nouveaux examens, enquêtes, consultations et traitements.

NB : Que la plainte soit fondée ou non le MGP est exempt de représailles



MDUR

Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine

Réf. MOOD/Composante 2

XII- ESTIMATION DES COUTS

| Activités | Quantité | Calendrier | Cout en US \$ |
|--|----------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Mise en place de cellules d'ingénierie sociale (Signaleur, Gardien, Sécurité) | 20 | Durant la phase des travaux | 6000 |
| Fabrication de passerelles | 50 | Durant la phase des travaux | Inclus dans coûts des travaux |
| Information et sensibilisation des acteurs et des populations – Accompagnement social du projet | 20 | Tout au long du cycle des travaux | |
| Mise en place de ruban de sécurité | 100 | Durant la phase des travaux | Inclus dans coûts des travaux |
| Achat et installation de cône de signalisation | 150 | Durant la phase des travaux | Inclus dans coûts des travaux |
| Santé, sécurité et surveillance de l'application des mesures environnemental et social du PGES | | Durant la phase des travaux | Inclus dans coûts des travaux |
| Suivi et surveillance des travaux sur des sites et des zones difficiles | | | 4000 |
| Total | | | 10.000USD |

XIII- CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans le processus de la prise en compte d'aspects environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine (DMRU), la réalisation de rencontre communautaire d'évaluation environnementale et de

consultation publique constitue un élément fondamental dans la mise en œuvre des sous-projets dont le but est d'identifier les impacts positifs et négatifs du projet sur le milieu récepteur, et d'informer la population et les autorités locales sur les activités du projet afin de recueillir leurs doléances, propositions et contre-propositions préalablement à la mise en œuvre des travaux. Plus d'une Vingtaine de rencontre ont eu lieu avec les riverains des 16 rues et les autorités communales des cinq communes et ces rencontres vont continuer à être réaliser tout au long du processus de mise en œuvre du PGES.

Compte rendu de Consultation publique

| | |
|---------------------------------|---|
| Date | 21 mai,22mai,23mai,24mai,27mai,28mai 2024 |
| Lieu de la rencontre | Milot, Quartier-Morin, Limonade, Plaine du Nord, Acul du Nord |
| Heure | 11h AM |
| Intervenants | Responsable Sauvegarde sociale, Animateur, Facilitateur. |
| Nombre de participants | 267 Participants dont Cent cinquante-deux (152) hommes et Cent quinze (115) femmes |
| Objectif de la rencontre | Partager des informations sur le démarrage de la deuxième phase du projet MDUR avec les riverains se trouvant dans les seize rues devant être réhabilitées par le projet MDUR |

| | |
|------------------------|---|
| Points discutés | <p>Mise en contexte de la rencontre</p> <p>Présentation du projet MDUR</p> <p>Présentation des sous-projets réalisés au cours de la première phase et les idées de sous-projets à réaliser dans les cinq communes faisant parti de cette Composante</p> <p>Appropriation de la communauté dans le cadre de la réalisation du projet. Pour cela l'importance des éléments de sauvegarde tant à la sécurité sur le chantier, la protection des riverains, le port des EPI des ouvrier sur le chantier, le respect du balisage, la présence des signaleurs pour le trafic et des panneaux de signalisation sont en autres des mesures de sauvegarde discutée en terme d'appropriation communautaire.</p> <p>Tout en les expliquant les mesures d'atténuations lors de la réalisation des travaux</p> |
|------------------------|---|

| | |
|----------------------------|---|
| <p>Interactions</p> | <p>A la suite de la restructuration du MDUR pour le suivi de la mise en œuvre de la Composante II, des rencontres ont eu lieu avec les riverains pour les informer des projets qui vont se réaliser dans leur communauté en les expliquant que cela fait suite aux activités de priorisation de 2019 et du suivi de recadrage des autorités municipales priorisant les rues du centre-ville de leur communauté conformément aux lettres soumises à l'UCP et à la PADF concernant les priorités des Mairies.</p> <p>Pour cela, lors des rencontres avec chaque zone dans les communes devant bénéficier des travaux d'aménagement les riverains ont été informés des travaux qui vont se faire tout en les félicitant pour l'appropriation des travaux déjà réalisés par le MDUR dans leur communauté. Ainsi, la PADF leur demande de continuer à donner leur appui pour la bonne marche des sous-projets qui vont être mis en œuvre dans leur communauté</p> <p>Limonade</p> <p>Les riverains de Limonade ont manifesté leur intérêt pour la réalisation des travaux dans les trois rues qui ont été sélectionnées pour cette phase. Toutefois, les riverains souhaitent la construction de la rue Sainte Catherine qui est importante pour eux. À remarquer que dans cette rue l'impact sur les propriétés sera nécessaire en termes de casses. Les riverains insistent pour leur participation dans les travaux en termes de main d'œuvre locale.</p> <p>Quartier-Morin</p> <p>La PADF a continué les rencontres communautaires sur le terrain avec les riverains de Quartier-Morin qui, en général, ont toujours donné leur appui aux réalisations des travaux. Ils ont été informés des deux (2) sous-projets qui vont se réaliser dans leur commune. Mais en ce qui a trait à Quartier-Morin ils souhaitent la réhabilitation du cité Reziye qui donne accès à des axes tels Galman du plan et rue Ecole Nationale Lazarre.</p> <p>Milot</p> <p>Les riverains ont participé aux rencontres en tenant à féliciter l'Etat Haïtien pour les travaux réalisés dans leur communauté. Lors de cette rencontre les discussions se portaient beaucoup sur la main d'œuvre et l'accessibilités aux emplois. Il faut rappeler que Milot est une zone difficile pour les entrepreneurs et les demandes en termes d'embauche sont en grand nombre.</p> <p>Plaine du Nord</p> <p>Pour cette commune quatre sous-projets vont être réalisés. Toutefois, lors des rencontres communautaires, en plus de l'accès au travail dont souhaite les riverains, ils ont insisté sur le réseau hydraulique qui va être affecté par les travaux routiers. Donc, pour eux la PADF doit s'assurer de ce suivi avec les firmes ce dont la PADF leur a pleinement assuré vu que notre intervention vise à respecter la vie et les biens. Pour cela, tout impact sera atténué.</p> |
|----------------------------|---|

| | |
|--------------------|---|
| | <p>Acul du Nord</p> <p>Lors des rencontres communautaires dans cette commune où trois sous-projets vont se réaliser, les riverains ont pris des exemples des rues réalisées par MDUR dans leur communauté en demandant le même niveau d'intervention. A noter qu'au niveau de la commune d'Acul du Nord, les riverains s'approprient en général de tous les travaux. Ils souhaitent toujours avoir la participation de la main d'œuvre locale dans le bétonnage des rues.</p> |
| Conclusions | <p>Les rencontres étaient très interactives, les participants ont montré leur intérêt pour la réalisation des projets. Il est convenu de leur informer d'une prochaine rencontre avec les ingénieurs de la PADF et les ingénieurs résident des firmes qui vont exécuter les travaux sur le terrain.</p> |



Photo de rencontre avec les riverains de la Bretelle 1.

XIV- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La réhabilitation des seize rue, a pour objectif principal d'améliorer le cadre de vie des habitants des cinq communes périphériques du Cap-Haitien. Les impacts environnementaux induits par ces travaux sont analysés en considérant aussi bien les aspects biophysiques que socio-économiques, parmi lesquels : la pollution de l'air et des eaux, la dégradation du milieu naturel, le bruit, les poussières, les risques d'accident, l'endommagement des biens des populations locales, la perturbation du trafic, les problèmes de sécurité (riverains, usagers, ouvriers sur le chantier), la perturbation possible du système traditionnel de pensées et de coutumes etc.

Pendant et après l'exécution du projet, les mesures d'atténuation proposées dans le cadre de ce document constituent un outil important dans les directives de surveillance et de suivi environnementaux. Ces directives permettront d'anticiper les problèmes encourus sur le chantier. En cas de suivi, les conclusions tirées permettront de compenser les imperfections des simples mesures d'atténuation proposées

Globalement, on peut retenir que la réhabilitation des seize rues permettra de bétonner plus 3,196km de rues. Dans les communes, le projet tel que présenté, est viable sur le plan environnemental et social. Toutefois, il s'agira de veiller à ce que l'ensemble des mesures prévues par le dossier technique du sous-projet et celles définies dans la présente Fiche Diagnostique Environnementale et Sociale soient totalement et rigoureusement mises en œuvre.

XIV- BIBLIOGRAPHIE

1. PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS C O M M U N A U X (P F C), avril 2015 ;
2. Manuel d'opération du programme MDUR, novembre 2017 ;
3. CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) Version finale, Préparé par Jacques Nels ANTOINE, Consultant Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales, UCE, mai 2017 ;
4. AVANT-PROJET DETAILLE : des seize rues ;
5. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE DÉPARTEMENTALE DU NORD, Vol. I, MPCE ;

XVI- ANNEXES

FDES POUR LES RUES DES CINQ COMMUNES



ilovepdf_pages-to-jp
g (3).zip



ilovepdf_pages-to-jp
g (2).zip



ilovepdf_pages-to-jp
g.zip



ilovepdf_pages-to-jp
g (4).zip



ilovepdf_pages-to-jp
g (1).zip

LETTRES DES MAIRIES DISPOSANT DES ESPACES POUR L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DE FOUILLESPOUR LES RUES DES CINQ COMMUNES



République d'Haïti
Mairie Acul du Nord
M.A.N



Angle des Rues St Théodore & Place Nativité, Acul du Nord Haïti (W.I), Phones : (509) 4420-3636/ 4817-6263 /4900-4221
E-mail : mairieacul70@gmail.com

Liberté

Egalité

Fraternité

Acul du Nord, le 03 juillet 2024

A: Monsieur Charles Edouard JEAN, Directeur de la PADF du Projet MDUR

En ses Bureaux

Objet: **Demande**

Le Conseil Municipal accuse la réception de la correspondance datée du 02 juillet 2024 demandant à la Mairie de *disposer un espace où les firmes pourraient entreposer les produits de décapage dans le respect des normes environnementales et de sécurité.* Sur ce, la Mairie ne dispose pas un espace strictement destiné à cet effet mais pour le moment elle vous guidera au terrain communautaire **Francius Julien** qui a un grand besoin de remblaiement, ensuite à Labruyère toujours pour la même raison.

Espérant que ces lieux vous seront convenables, le Conseil vous prie de recevoir l'assurance de ses considérations patriotiques.

CC : Bureau MDUR ;
Archives

Rébécaline Ky Decelmond
Pour le Conseil





REPUBLIQUE D'HAÏTI
Egalité

Liberté



MAIRIE DE MILOT

46, Rue Républicaine, Milot Haïti W. I.
Tels. 36792916-31357810-37940771-41044042-33761595

Fraternité

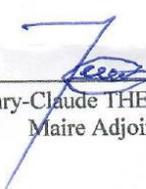


Milot, le 15 Juillet 2024

A : Monsieur CHARLES Edouard Jean
Directeur de Projet/MDUR
En ses Bureaux, Cap-Haitien, Haïti

La Mairie de Milot, par la présente tient à vous informer, dans le cadre de l'exécution des Sous-Projets, phase 2 **MDUR**, dans la commune de Milot, le site se trouvant à Génipailier, 3eme section communale de Milot, Habitation Distrout, est identifié pour entreposer les remblais.

Espérant que cette correspondance facilitera l'avancée des travaux, la Mairie de Milot, vous prie d'accueillir, Monsieur le Directeur, ses salutations distinguées.


Henry-Claude THELEMAQUE
Maire Adjoint




Elicia MILFORT
Mairesse



République d'Haïti
Egalité

Liberté

Fraternité

Mairie de Limonade

Rue Républicaine, Limonade, Haïti.

Tél : (509) 4636-1228 / 3710-9175 / 3791-4863 / 3608-2436

E-mail : mairiedelimonade@gmail.com

Limonade, le 18 Juillet 2024

De : La Mairie de Limonade
À : L'attention du Directeur de PADF
Objet : Information

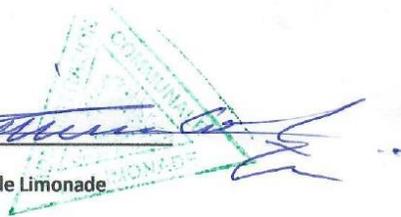
Monsieur le Directeur,

La Mairie de Limonade vous salue et a l'avantage de vous informer que suite aux travaux de déblayage que vous allez entreprendre au niveau de certaines rues au sein de la ville de Limonade, qu'elle vous réfère aux rues du village Marien, en face du Campus Henry Christophe pour déposer les déblais en toute quiétude.

Veillez recevoir de la Mairie de Limonade ses remerciements les meilleurs.

NP: Personne à Contacter
Pierre Léonard
Tél: 4370-7619
4949-1863

Pour la Mairie de Limonade





REPUBLIQUE D'HAÏTI
Egalité

Liberté

Fraternité

Mairie de la Plaine du Nord

Rue du Pont, Plaine-du-Nord, Haïti W.I
Téls : (509) 4196-2127 / 3676-9684

Plaine-du-Nord, le 1 Juillet 2024

A: PANAMERICAN DEVELOPMENT FOUNDATION (PADF)

Objet: Mise en Connaissance

Cher (e) Responsable,

La Commission Municipal Intérimaire vous félicite pour votre savoir-faire dans la planification et l'exécution des sous- projets dans le cadre du projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine (MDUR).

Ladite Commission tient à vous informer que suite à votre demande verbale d'un espace pour déposer les déblais issus de la réhabilitation et construction des tronçons routes au niveau du Centre-ville, Plaine-du-Nord, Phase 2-MDUR, elle dispose d'un terrain situé à l'entrée de Carrefour la Mort, deuxième section Basse Plaine.

S'assurant de votre entière volonté de mener à bon port les différents travaux qui vous ont été confiés, la Commission Municipale Intérimaire vous prie, cher(e) Responsable de recevoir ses salutations distinguées.

NB : Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Monsieur MICHEL Willem, le chef de voirie ou l'appeler au 3851-4013.


Willa PAUL
Maire Principal



Reçu par *Bertrik*
PADF / MDUR
Beckins, am maire
PADF le lundi 8
juillet 2024 à 12h 15mn
pm
Buffe.



Tél : (509) 3101-2406/3354-2224/3605-4711 Email : mairiequartiermorin1@gmail.com

Quartier-Morin, le 11 Juin 2024

Autorisation Provisoire

Par la présente, la Mairie de Quartier-Morin autorise, PADF, à utiliser la rue qui mène sur le terrain de Football de Quartier-Morin pour faire le dépôt de déblayage des rues de bétonnage à Quartier-Morin.

En foi de quoi cette autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la mairie.

Gustave Bellizaire
Gustave BELLIZAIRE Maire Adjoint



**FICHE DE RÉCEPTION DES PLAINTES¹ DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
COMMUNAUTAIRES**

| INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE (PORTEUR/ EUSE DE PLAINTÉ) |
|---|
| Prenom et Nom |
| Telephone |
| Adresse |
| |
| INFORMATION SUR LE PROJET OU LE SERVICE CONCERNE |
| Nom du Projet ou Type de Service concerne |
| Localisation du Projet ou du Service |
| Personne contact pour le MDOD |
| |
| INFORMATIONS ET DETAILS SUR LA PLAINTÉ |
| Date de l'incident ou du fait decrit |
| Details (Description) de la plainte |
| Causes probables |
| Attentes du Plaignant/ Beneficiaire |
| Personne ayant recu la Plainte |
| Date et Heure de reception de la Plainte |
| |
| SUIVI DE LA PLAINTÉ |
| Demarches: |
| |
| |
| |
| Dispositions adoptees |
| |
| |
| |
| Retour (Feed-back) au Plaignant/ Beneficiaire |
| |
| |
| Date du retour (Feed-back) |
| |
| |
| Signature autorisee |

¹ À noter que le mécanisme de gestion des plaintes est soumis à:

- 1) la prise en compte de la plainte recue (en personne, par téléphone/ message texte ou whatsapp, par courrier, par courriel ou réseaux sociaux;
- 2) L'enregistrement de la plainte sur un register ou base de données ;
- 3) Le suivi des procédures annoncées/ affichées publiquement, fixant les délais d'accusé de réception, de réponse et de traitement des plaintes ;
- 4) L'application de la transparence durant la période d'examen de la plainte; et,
- 5 Les actions en recours réservé au plaignant insatisfait auprès des autorités compétentes.